

Loi sur les télécommunications

Notification d'une décision à l'encontre d'un destinataire séjournant à l'étranger

Une décision, basée sur la législation des télécommunications, a été prise à l'encontre de la personne/des personnes suivante(s):

Procédure de révocation de numéro

- Greenock S.L., C/Guillen Moncada 24J, E-07180 Sta Ponsa
- New Deal Telecom, Kumpfg 5/29, A-1010 Wien
- Mediafusion Espana SA, Estebanez Calderon 5, E-28020 Madrid
- TMZ Telemarketing, Im Westpark 3, D-35435 Wettenberg
- Telequest & Internet Solutions GmbH, Liebenauer Hauptstrasse 2–6, A-8041 Graz

La décision peut être demandée par le destinataire à l'adresse suivante:

Office fédéral de la communication, Numérotation et adressage

Rue de l'Avenir 44

2501 Biemme

téléphone +41 (0)32 327 55 11

fax direct +41 (0)32 327 55 28